

AGIR

Calendrier 1994 du mouvement

40^e conseil national
23 et 24 octobre
La Pommeraye (Maine-et-Loire)

Sommaire

Page 2
Associations - historique

Page 3
Edito

Page 4
Comité national (avril)
Compte rendu

Pages 5-6
Calendrier

Page 7-8
Initiatives à Trappes

Page 9-10
Stages de formation

Pages 11-12
Expérience et législation

Pages 13-14
Pratique

Page 15
Autour de la carte rose

Rôle du...

Du côté des associations

Panorama de la place des associations depuis la Révolution.

Notre univers politique, économique, social et culturel est constitué, en dehors des individus, d'une grande variété de groupes et de groupements dont les caractéristiques essentielles résident dans leur force, leur puissance, leur efficacité et leur dynamisme.

Toutes les vocations diverses, intérêts précis, missions déterminées et partagées par de nombreux individus, actionnées par le même désir d'atteindre ces objectifs, peuvent amener à la constitution d'un groupement, que la loi dote d'une personnalité morale.

Sous la monarchie, des groupements de tous ordres s'épanouissaient, mais ne pouvaient se constituer qu'avec l'assentiment royal. La Révolution française et la Déclaration des droits de l'homme voyaient dans le principe associatif une limitation de la liberté individuelle et un obstacle à l'unité nationale. Loin de proclamer la liberté d'association, on supprime les corporations. On interdit tout groupement professionnel ayant pour but la défense de leurs intérêts communs.

L'interdiction formelle est perpétuée par la Constitution du 5 fructidor an III. Sous le premier Empire, le code pénal de 1810 édicte quant à lui, des règles très sévères : «*Nulle association de plus de vingt personnes ne peut se réunir (...)*».

Si les associations sont ensuite tolérées sous la Restauration, la loi du 10 avril 1834 alourdit encore leur régime, l'article 291 du code pénal s'appliquant désormais aux associations de plus de vingt personnes alors même que ces associations

sont partagées en sections d'un nombre moindre et qu'elles ne se réunissent pas tous les jours marqués.

La révolution de 1848 (II^e République) proclame pour la première fois la liberté des associations : «*Les citoyens ont le droit de s'associer (...)*», sans abroger toutefois les articles 291 et suivants du code pénal.

En revanche, au second Empire, on retrouve un régime de grande sévérité soumettant toutes les associations au régime de l'autorisation préalable.

A compter de cette date (fin de l'Empire, début de la III^e République), un courant plus tolérant et plus souple semble enfin se dessiner. En 1868, les syndicats professionnels sont autorisés. En 1884, la loi du 21 mars consacre la liberté syndicale et personnalité juridique à ces groupements.

Loi de 1901 ou la liberté d'association

Il faut attendre la loi de 1901 pour que soient abrogés les articles 291 et suivants du code pénal. La loi de 1901 reconnaît la liberté d'association : «*Les associations de personnes pourront se former librement (...)*». Le principe de liberté remplace celui de l'autorisation préalable.

L'ultime remise en cause du régime de la loi 1901 intervient sous le régime de Vichy (dissolution de toutes les sociétés secrètes, dissolution de tout groupement par voie administrative). L'ordonnance du 9

août 1944 annule l'ensemble des mesures restrictives appliquées depuis 1940. C'est le retour à la liberté d'association de la loi 1901, principe absolu consacré par le préambule de la Constitution de 1946 qui mentionne les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République dont fait partie le droit d'association.

Le même principe se retrouve dans le préambule de la Constitution de 1958, le peuple français proclame solennellement son attachement aux droits de l'homme définis dans la déclaration de 1789, confirmée par la Constitution de 1946.

Enfin le principe de la liberté d'association a été érigé en principe de valeur constitutionnelle : «*Au nombre des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République et solennellement réaffirmés par le préambule de la Constitution, il y a lieu de ranger le principe de la liberté d'association. Que ce principe est à la base des dispositions générales de la loi de 1901 relative au contrat d'association. Qu'en vertu de ce principe, les associations se constituent librement.*» (Conseil constitutionnel, 16 juillet 1971).

Thierry Penru

Permanent régional
d'Ile-de-France

Les informations publiées sont extraites du *Guide juridique du droit des associations*, Editions de Vecchi SA, 1992.

Voir également l'article consacré aux associations loi 1901 page 10.

EDITO

La diversité, une richesse

Nous ne devons pas redouter la diversité, au contraire, nous devons la cultiver au coeur même de notre démarche du quotidien, en direction des malades, dans les initiatives de prévention, ou dans l'action représentative. Être divers, c'est être pleinement dans la réalité, être en osmose avec le vécu, l'expérience des hommes, des femmes et des jeunes, qui font Vie libre, avec leur personnalité, leurs différences, leur place dans le mouvement. Pour être encore mieux au service de Vie libre, pour être efficace et promouvoir collectivement l'avancée de notre mouvement.

Il nous faut faire en sorte que tous les adhérents et les militants soient dans l'esprit de la charte avec toute l'amitié nécessaire pour être mieux partie prenante, et qu'ils ou elles soient bien vecteurs et vectrices de tout ce qui fait Vie libre au niveau interne et externe.

Cohésion, convergence, rassemblement autour des objectifs du mouvement pour que sur le terrain, dans nos structures, les délégués qui auront participé au conseil national soient bien les garants de la prise en compte des objectifs, de l'impulsion nécessaire à leur réalisation. La démocratie est au coeur de tous les enjeux. Démocratie rythme avec créativité. Des adhérents et des militants, acteurs et décideurs, ce n'est pas un faire-valoir, mais la condition de mener à bien le renouvellement des responsabilités, et de ce fait, le développement de notre mouvement.

Informar, écouter, communiquer, responsabiliser, voilà une façon de rassembler, de placer tout le monde en position de citoyen *Vie libre*, d'être à même d'entendre ce qui va, ce qui ne va pas, ce qu'il faut améliorer, là où il faut renforcer, aider, impulser... Ce qui suppose la réunion régulière des instances : bureau et comité de section. Ceci est valable pour les comités départementaux et les comités régionaux, avec les conditions appropriées pour atténuer les frais et la multiplication de réunions. A l'heure de la communication, plaçons-nous bien dans la réalité. Une avancée importante doit être faite dans nos structures, avec les journées d'étude, de formation et de communication, les stages décentralisés, une meilleure qualité aussi au niveau de la formation - 1^{er} et 2^e degré - des stages de formateur. Depuis 1991, Vie libre est agréé organisme de formation, c'est important. La mise en place des stages d'alcoologie suppose que les militants et les militantes formés s'en emparent car il nous faut dans ce domaine, développer les initiatives.

Des prestations efficaces sont déjà enregistrées. Là aussi nous devons nous assurer que ceux ou celles qui en seront chargés, aient aussi la fibre «Vie libre», nécessaire pour faire valoir et partager notre crédibilité, notre expérience, notre vécu. Et pour que l'efficacité de notre mouvement soit reconnue.

Daniel Gilet

Secrétaire Général

Compte rendu du comité national d'avril

Voici les points forts du procès-verbal du comité national des 3 et 4 avril 1993.

- Remettre le compte rendu aux suppléants après approbation. Les reconnaissances devraient être présentées par le délégué national, et le dossier doit être bien établi pour ce qui est la partie fond et esprit, et par le permanent national pour la partie technique. Il serait souhaitable de mettre dans *Agir* tous les éléments nécessaires pour une demande de reconnaissance. (voir p.13).

- Préparation du conseil national. La plaquette a été ventilée fin mai.

- Texte concernant la réactualisation de la charte

- 1) Historique (en cours)
- 2) L'esprit du mouvement (débat sur les valeurs de Vie libre, la prévention, reprécision de nos objectifs de buveurs guéris)
- 3) Organisation, les structures, leur fonctionnement sont-elles bien adaptées ? Le plan de quatre ans. Un débat sera organisé au prochain conseil national sur la charte. Quels moyens prendre pour que la société soit meilleure ?

Un texte sur les équipes de base précise que trop de sections fonctionnent encore sans équipe de base, alors qu'elles sont indispensables pour élargir nos racines.

Pourquoi se réunit-on dans des salles ?

- Nos objectifs :

Préparer notre mouvement pour l'an 2000, clarifier nos actions, nos originalités, définir nos objectifs, nos moyens.

Le rôle du trésorier qu'il ne faut pas oublier, car son rôle est très important pour la bonne marche de notre mouvement, la remontée des cotisations, etc.

- Les adhésions :

Une synthèse a été faite en ce qui concerne le non renouvellement des cotisations. Un questionnaire à envoyer aux responsables, et le délégué national intervient après.

Accord unanime, il faut qu'il ait une réflexion au sein des sections.

Donc le questionnaire sera envoyé aux responsables de section, qui le feront remonter au département, puis à la région pour débat au prochain comité national.

Au conseil national, on fera retour aux structures pour un nouveau débat en 1994.

- Commission *règlement intérieur*.

Les points litigieux ou mal interprétés

- Election des foyers au comité de section

- Définir le foyer dans l'esprit de Vie libre

- Place du délégué à la communication dans les structures

- Cumul des responsabilités

- Place des conjoints

- Définir le rôle du CA

- Durée de la responsabilité à un même poste d'une même structure

- Définition et rôle de nouvelles responsabilités

- Vote des salariés

- Contrôle financier des structures

- Rôle de la commission de conciliation

- Votes à main levée, votes à bulletins secrets

- La représentativité des structures

- Articulation entre les structures, rôle des délégués

- Election des délégués nationaux, des administrateurs

- Double appartenance

- Place des sympathisants

- Titulaires des comptes.

La commission espère pouvoir faire des propositions au comité national au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

- Election du délégué national

Le comité régional lance un appel de candidatures aux sections : cartes roses plus quatre ans de militantisme, avoir tenu des responsabilités en département, région, ne plus prendre de responsabilités après l'élection. La section émet un avis sur les candidatures, puis le département.

La région élit le délégué pour trois ans, à bulletin secret, un mandat pour dix membres.

La liste des candidats doit être envoyée dans les départements un mois à l'avance. Les candidats sont retenus au cours d'un comité régional qui examine si les conditions sont remplies.

Les délégués doivent être élus pour le conseil national. Le suppléant n'est pas tenu de laisser ses responsabilités.

- Commission *femmes*

Alcoologie et sexualité

1) Quelle est l'action de la maladie alcoolique sur la vie sexuelle du malade ?

2) Que faire, lorsque après les soins, la situation ne redevient pas normale ?

3) Quelles sont les conséquences de cet état de fait et comment y remédier ?

4) Quelles sont les répercussions sur le conjoint ?

Michel Duriez

Une nouvelle rubrique

A compter de ce numéro, *Agir* publiera les points forts du procès-verbal du comité national.

Calendrier du Mouvement "Vie Libre" 1994

Vivre la vie de notre mouvement suppose de l'organisation et la mise en place d'un calendrier dans les structures.
Nous vous proposons un schéma. Celui-ci pourra vous aider à faire le vôtre.

PLAN DE TRAVAIL					RESPONSABLES				Agir	Libres
Objectifs	Formation	Développement	Finance	Equipe de base	Section	Département	Région	National	N°	N°
• Voté en Cons. Nat. • Priorités que se donne la structure : - formation - développement - finance - etc...	• Décision de stage décentralisé, journée étude... • Participation stages nationaux • Autres	• Attention au fonctionnement des structures • Priorité départ., commune, quartier • Campagne information, Libres...	• Où peut-on avoir financement, pourquoi avec quel projet • Point régulier sur les dépenses bureau et comité	Point sur les malades alcooliques contactés	• Suivant les structures précisions plan de travail : qui fait quoi • Suivi régulier des objectifs et aide si nécessaire • Point chaque année objectifs atteints oui ou non. Pourquoi ? Comment faire ?					
A E Envoi rapport Activités avant le 1/2		Adhésions cartes roses et vertes Abonnements "Agir" et "Libres"	Point finance		Ass. Générale Remontée Abonnements "Libres" et "Agir"				152	203
Q U		Point sur les non renouvellements						Réunion rapport activités → 19		
I P	Stage National Responsable (CA Con. Nat.) 14 au 1 ^{er} mars Marly le Roi*		Envoi questionnaire Finance avant le 31			A.G. Election bureau et délégué au C.R. Envoi P.V.	Appel candidature 1/3 sortant Comité National	C.A. → 25 C.N. → 26 et 27		204
E	22, 23 et 24 avril, week-end décentralisé pour les structures qui n'ont pas la possibilité d'en mettre en place, Marly le Roi		Point finance				A.G. Election bureau Envoi P.V.		153	
D	Stage National 1 ^{er} 30 mai au 4 juin à Reims*									205
E Pour les	Journées Permanent 22 et 23 Week-end prison : 3 - 4 - 5 Montry* 17 - 18 - 19 Nîmes*							C.A. → 24 C.N. → 25 et 26		

PLAN DE TRAVAIL					RESPONSABLES							
	Objectifs	Formation	Développement	Finance	Equipe de base	Section	Département	Région	National	Agir	Libres	
JUILLET	Sections isolées et départements			Point finance	Point sur les partenaires de l'équipe de l'équipe de base sur son secteur					154	206	
AOUT												
SEPTEMBRE	S la brochure du Conseil National	Stage National 2 ^{ème} 26 sept. au 10 oct. à Dinard*	Diffusion agendas, calendriers, documentation			Remontée des amendements, candidatures au conseil d'administration et commissaire aux comptes 13 septembre au plus tard				C.A. → 16 C.N. → 17 et 18		207
						Election 1/3 sortant au Comité National						
OCTOBRE				Point finance						C.A. → 20 C.N. → 21	155	
NOVEMBRE		Stage Nat. 1 ^{er} degré 21 au 26 - Voiron*				41ème CONSEIL NATIONAL 22 et 23 Octobre						208
DECEMBRE	V		Journée permanent 8 et 9				Préparation A.G. Election 1/3 sortant au Comité Election bureau et délégué C.D. ou C.R.			C.A. → 9 C.N. → 10 et 11		
Notes Structure												

CS : Comité de Section CD : Comité Départemental CR : Comité Régional ou Conseil Régional CA : Conseil d'Administration CN : Comité National

* Les lieux de stages peuvent changer suivant les disponibilités.

à compléter par les différentes structures

Six mois après la cure

La section de Trappes dans les Yvelines, organise chaque mois un débat à thème. Voici le compte rendu d'une soirée qui s'est tenue l'hiver dernier autour du thème : «Six mois après une fin de cure (ambulatoire ou hospitalière), qu'en est-il vraiment ? Quel chemin parcouru (abstinence ou rechutes) ?».

Pour lancer le débat, l'animateur propose : «Je pense que pour ce genre de sujet, précis et vaste à la fois, il serait nécessaire de faire un petit tour de table, ou bien entendu, seuls s'exprimeront sur leurs six mois vécus, ceux et celles qui le souhaitent. Dans un premier temps, si cela est possible, et pour écouter un plus grand nombre de cas, il est proposé d'exposer assez brièvement ce qui vous est arrivé depuis la fin de votre cure, et sur la période de six mois maximum (bien sûr pas au jour le jour). Il est aussi demandé que nous laissions chacun s'exprimer sans intervenir d'aucune façon. Ensuite le débat pourra s'ouvrir afin d'étudier par ordre chronologique si possible les différentes étapes auxquelles ont fait face les intervenants. (Il est donc conseillé de prendre quelques notes). Attention : pour les personnes ayant fait leur cure il y a très longtemps déjà, le thème est six mois après et non au jour d'aujourd'hui, des années après». L'assistance se déclare d'accord pour cette procédure.

Après une heure environ d'exposés de vécus, il est décidé que les questions et réponses puissent être faites. Il y a eu plus d'une dizaine de vécus expliqués, très librement. Les exposés laissent apparaître toutes les difficultés que rencontre le malade au sortir d'une cure. Un constat aussi : la peur de la tentation, la culpabilité est encore là. Pour les conjoints (es), il est difficile de redonner une confiance totale, il faut un certain temps. La surveillance et les doutes s'installent. Tout y est, le malade se sent épié et ressent fortement ce manque de confiance,

ce qui le bloque dans son chemin vers la guérison. Beaucoup ont repris ou ont une activité sociale ou culturelle voire sportive. La visite chez le médecin ne semble pas toujours

pressions, de tout ce qui est dit et peu importe par qui. Le but à atteindre, est d'amener le plus de monde possible au «pourquoi» de la réussite rapide chez certains ou bien, d'un succès plus modeste pour d'autres.

Il est intéressant de souligner tout de même qu'il n'y a pas de honte à parler de son «reboire» après une cure, et ainsi d'éviter de tomber dans le piège de la culpabilité et de considérer cette situation passagère comme un échec total. N'éludez plus, agissez, vous en avez, en vous, tous les moyens !

Que la cure numéro «x» n'ait pas donné le résultat

escompté, là n'est pas le vrai problème. Ce qui paraît le plus important, c'est de mesurer le chemin parcouru, notre chemin ! Avec notre propre personnalité ! Face à cette dépendance psychologique qui empoisonne tant la vie de tous. Vaincre cette dépendance n'est certes pas facile, il suffit de se rappeler certains récits. C'est un chemin long et périlleux, cela demande une très forte motivation qui seule, engendrera des succès encourageants et durables. Avoir une compréhension et une vision plus réaliste, plus juste de l'existence. Et non vivre en laissant de côté des choses et de bonheurs simples dans l'utopie la plus totale car c'est l'occasion de se trouver de fait, des prétextes au «reboire» systématique et inévitable.

On peut essayer d'éviter certains obstacles, pour d'autres moins évidents à contourner, il faut apprendre à les surmonter le plus naturellement possible.

Rose-Marie Bertier

Secrétaire de la section de Trappes



être une préoccupation première. Récits douloureux pour certains, on ressent cette extériorisation au plus profond de soi ; mais la personne se trouve libérée d'avoir enfin parlé. Cela lui permet de mesurer le chemin parcouru depuis. Il se trouve mieux, même dans les cas de rechutes. Il a appris la maladie, sa maladie. Les motivations les plus variées aident les personnes à avancer : pour beaucoup le handicap ou la découverte de pouvoir se prendre en charge vraiment.

Mesurer le chemin parcouru

En conclusion des débats, il serait aisé de diviser cette assemblée en deux camps : abstinence et rechutes. Ce que je me garderais bien de faire. Cela ne serait pas juste, il n'y a pas de bons ou de mauvais éléments. Il y a des gens qui souffrent et qui luttent peu importe «le camp». Notre objectif à Vie libre n'est pas d'accorder des récompenses ou des réprimandes. Mais plutôt de tirer profit, au travers de ces réunions d'ex-

L'alcoolisme, une toxicomanie

Un exemple d'intervention pour une journée d'information sur la maladie alcoolique dont nous publions des extraits. Ce texte a été dit en ouverture d'une réunion sur la prévention organisée par la municipalité de Trappes en novembre dernier, à laquelle participait Vie libre.

(...) L'idée que l'on sort de l'alcoolisme par volonté est à la fois la plus répandue et la plus fausse. L'alcoolique a de la volonté, mais cette volonté ne lui permet que de tourner un peu plus vite dans le cercle vicieux à l'intérieur duquel il se débat sans en être vraiment conscient. Qui dit drogue, dit dépendance, c'est-à-dire perte de la liberté de s'abstenir d'un produit. Cette notion de dépendance est fondamentale ! Presque tous les malades alcooliques ont au départ et pendant des années, utilisé l'alcool en quantité modérée. La première étape que va traverser la personne sera la dépendance psychique, qui l'entraînera vers la dépendance physique (...).

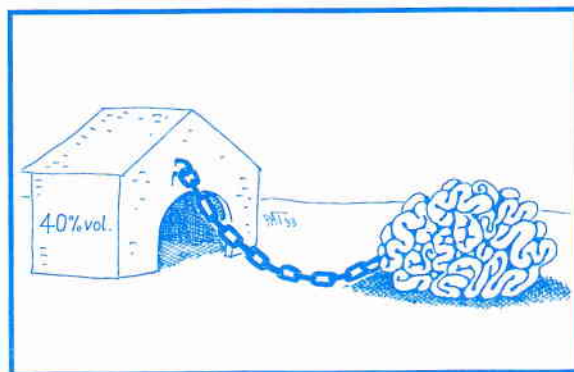
La lune de fiel

Dans la dépendance psychique, c'est tout d'abord le lent, mais constant accroissement de la consommation d'alcool, accroissement dont la personne n'a, le plus souvent, pas conscience. Durant cette longue période, parfois plusieurs décennies, cette consommation s'accroît en raison même de la tolérance physiologique de l'organisme pour le toxique (...).

La tolérance aidant, le futur malade va augmenter ses doses pour obtenir les mêmes effets. L'effet euphorisant de l'alcool n'est souvent atteint qu'avec cet accroissement. A cette tolérance, répond la longue période d'une ambiance favorable d'encouragement socioculturel, familial, professionnel.

L'alcool, au départ, est un objet de plaisir, plaisir du goût, plaisir intérieur organique, impression de moindre fatigue, sensation de bien-être etc. L'alcool est un produit très psy-

chologiques que nous avons tous, à des degrés divers en nous et qui, à la fois nous protègent et nous gênent. En ayant bu, nous allons pouvoir faire ce que l'on n'arrivait pas à faire



à jeun. L'alcool provoque l'inflation de la pensée : il rend donc euphorique, il permet de vivre dans l'imaginaire, ce qui est impossible dans la réalité. Et surtout, l'alcool est le meilleur «médicament» connu actuellement de l'anxiété et que l'on peut s'offrir en société pour le moindre prétexte (...).

Vers la prise de conscience

Les prises d'alcool augmentant toujours, à partir d'un seuil, variable selon chacun, selon chaque organisme, apparaîtra la dépendance physique et le manque. Dès alors, ce sera la phase «toxicomanie» de la maladie avec ses conséquences inéluctables, c'est la lune de fiel !

Lorsque la dépendance apparaît, il est déjà trop tard, elle est bien installée en nous et à partir de ce moment, va commencer un long chemin de croix. En effet plus question de se faire un petit plaisir, mais cela va devenir une angoisse constante, des douleurs qu'il va falloir masquer, et

donc boire et reboire à n'importe quel moment, dans n'importe quelle condition ; il faut parer au plus pressé : le manque et ses conséquences. Cette dépendance a en fait un support chimique, tant au niveau du foie du malade, que de toutes les cellules de son corps. Plus les cellules vont être mises en contact avec l'alcool qui est dans le sang, plus elles vont s'adapter à vivre dans cet environnement. La conséquence inéluctable est que le corps va dépendre, pour sa survie, des substances chimiques produites par l'alcool. Il fonctionnera avec l'alcool, comme une voiture avec son carburant. Sinon, c'est le retour au manque.

Tout ceci se termine par la solitude la plus complète. On se sent persécuté par l'entourage, et l'entourage se sent dupé par le malade qui fuit sans arrêt. Cependant, toutes ces pertes successives, consécutives à la toxicomanie, vont aboutir au fait qu'un jour, le malade va prendre conscience qu'il ne peut plus vivre désormais de cette façon. C'est ce que l'on peut appeler la prise de conscience.

Prise de conscience souvent dénommée par certains : «avoir touché son fond».

Tout seul, notre malade aura bien du mal à se sortir de cet enfer. C'est pourquoi, le mouvement Vie libre, composé de buveurs guéris, d'abstinents volontaires, avec le concours de professionnels de la santé, ouvre une perspective de solution d'aide à la guérison et par voie de conséquences, à la réinsertion dans la vie sociale des personnes en difficulté.

R.M.B.

Section de Trappes

Un stage d'alcoologie à l'usine Corning-France

Vie libre organisait en décembre dernier un stage d'alcoologie à l'usine Corning-France. Compte rendu par Jean-Claude Bel, l'un des animateurs.

Un stage d'alcoologie a eu lieu à l'usine Corning-France à Bagneux sur Loing en Seine-et-Marne début décembre 92. Cette entreprise en fait, est une unité de fabrication du groupe Thomson. Mille sept cents à 2000 personnes travaillent à la fabrication d'appareils de cuisson. Dix-sept stagiaires étaient réunis dont un médecin du travail, une infirmière, des agents de maîtrise, des membres du CHSCT et trois personnes ayant suivi une cure au centre alpha de Royan.

Après un mot d'accueil par la responsable de la formation de l'usine, Michel Riez, animateur de Culture et liberté et moi-même avons présenté le programme de ces trois journées. Dès la première heure, une franche amitié s'est installée dans toute l'équipe. Chacune, chacun ayant laissé son «statut» au portemanteau, ce qui a permis de travailler et de discuter d'égal à égal, ce qui a favorisé ainsi la richesse des débats et permis d'être constructif.

Au cours de cette première journée de travail, nous avons travaillé sur le mot «alcool» et ce qui s'y rapporte.

Ensuite la raison de la formation : recherche de partenaires, personnes de relais, les buts et objectifs de cette formation et comment celle-ci peut être utilisée dans cette entreprise. Puis nous avons, à l'aide de témoignages, cerné de plus près la personnalité du malade alcoolique. Les pauses café et les repas pris en commun au restaurant de l'usine ont permis également d'élargir le champ de nos réflexions. La deuxième journée, nous avons accueilli le docteur Morillon qui nous a fait un exposé très scientifique et complet sur l'alcool, la maladie alcoolique et le malade (causes-conséquences).

Madeleine Vuillier est venue nous présenter les CHAA et leur rôle. Les débats étant appuyés par une vidéocassette.

De nombreuses autres cassettes ont permis aux participants de mieux comprendre la maladie, la psychologie des malades et les moyens qui nous permettent à Vie libre de les guérir.

Nous avons également beaucoup apprécié les témoignages de nos amis Gilbert et Josette des sections

de Montereau et de Lorrez-le-Bo-cage. Les structures locales serviront de relais et de partenaires sociaux dans cette usine. Le stage s'est terminé dans une atmosphère très chaleureuse après le verre de l'amitié et par les amicales félicitations du directeur de la formation de cette entreprise.

Depuis l'organisation des stages en alcoologie, on peut constater leur aspect positif d'après le nombre croissant des demandes. Sans pour autant dresser un bilan d'autosatisfaction, le mouvement Vie libre a renforcé sa crédibilité et sa représentativité dans un secteur qui n'est pas toujours facile à conquérir. Alors pourquoi un tel succès ? Cela n'est pas le fait du hasard. Cela est dû en partie, à un travail collectif des structures locales, grâce à ces équipes soudées et solidaires et à notre permanent national, qui ont su suffisamment argumenter et convaincre les directions et la médecine du travail pour que ces stages se réalisent et se multiplient.

Jean-Claude Bel

Utilisation d'une caméra au stage de second degré

Le stage de second degré présente deux objectifs principaux : permettre d'acquérir ou de développer des capacités pour d'une part, pouvoir mieux assumer sur un plan relationnel, le rôle de responsable d'équipe, de groupe, d'autre part pour perfectionner la pratique d'animation de réunion. Les groupes et les vies de groupe se rencontrent à tout moment de notre vie associative. Ces deux notions (groupe, vie de groupe) ne peuvent être efficaces qu'à partir du respect de certaines règles dans la composition et la direction. Lors de la conduite de groupe, dans une évolution normale, il convient de repérer certains phénomènes qui peuvent soit paralyser la communication entre les individus soit la favoriser. Ces phénomènes sont d'ordre psychologique (affectivité, affinité) ou sociologique.

La communication obéit aussi à des règles. Communiquer s'est transmettre ou recevoir un message et cela s'effectue avec des techniques qui peuvent améliorer la vie du groupe et le rôle du responsable ou de l'animateur.

L'originalité du stage a été apportée par l'utilisation d'une caméra-vidéo lors de la mise en application des règles et techniques - fonction, structuration, organisation - d'une réunion. L'utilisation de la caméra-vidéo s'est faite en deux temps. Le premier temps était consacré à filmer la réunion proprement dite, le deuxième étant le groupe des observateurs lors du compte rendu. L'ensemble a été ensuite visionné.

La caméra-vidéo permet une observation fine d'attitudes, de gestes, de réactions, de mimiques qui peuvent parasiter ou faciliter la communication. Cet outil de travail a aussi une excellente action sur l'acceptation de notre propre personne. Le fait de se voir, de s'entendre n'est pas toujours chose aisée. Et pourtant cette technique amène une prise de conscience dans un souci d'amélioration de nos capacités. Dans notre rôle de militant, comment pouvons-nous accepter l'autre si nous ne commençons pas par accepter notre propre image sur un écran ?

Un stagiaire - Région Bretagne

Connaître la vie associative pour être un partenaire crédible

Les stagiaires de Vie libre ont travaillé sur la connaissance de la vie associative et de son évolution, lors d'un stage de formation organisé à Dinard, en Bretagne, en mars dernier.

«Connaissance de la vie associative - Loi 1901», tel est l'intitulé du dernier-né des stages de Vie libre organisé du 22 au 27 mars 1993 au Creps de Dinard.

Quinze stagiaires venus d'horizons différents ont été guidés par deux intervenants : Michel Riez (Culture et Liberté) bien connu de notre mouvement et Gérard Calvez, directeur régional de Bretagne de l'Uriopss (Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux). Cette première participation a été très fructueuse. Il a su nous intéresser aux différentes structures associatives françaises, leurs interrelations, leurs spécificités et attributions.

Deux grands aspects ont été traités :

La connaissance de la vie associative

- organisation de la loi 1901
- règles, rôles, obligations juridiques, gestion.

La vie associative son évolution, ses perspectives d'avenir :

- la décentralisation c'est l'Etat au niveau de la région, du département,
- la décentralisation donne pouvoir au conseil général du département.

Les associations se situent entre

deux forces :

- d'un côté le secteur public
- de l'autre le secteur privé à but lucratif.

Notre mouvement se situe dans un vaste secteur d'associations à but non lucratif avec de multiples et spécifiques interrelations dues à la structuration et l'organisation du tissu

«S'adapter aux réalités extérieures et aux changements dus à l'évolution administrative.»

associatif. Fédération, union, confédération sont des termes caractérisant la structuration complexe des associations. Une étude plus approfondie s'est faite autour d'organismes qui sont très souvent nos partenaires : Sécurité sociale, Caisse d'allocations familiales, Ddass, etc.

Quels sont les apports d'un tel stage ? Ils sont multiples. Quelques points précis ont particulièrement émergé : La nécessité de connaître la loi 1901 dans son organisation et ses règles semble évidente pour éviter des erreurs parfois importantes. Chacun a pu mieux situer Vie libre dans un grand secteur complexe avec de multiples ramifications et imbrications.

La vie associative est organisée en grands secteurs. A l'intérieur de ces secteurs nous trouverons différents partenaires avec lesquels nous allons de plus en plus entretenir des relations contractuelles.

La convention passée avec différents partenaires ou organismes se fera sur la base d'un projet précis «budgété». Ceci implique une connaissance, une information dans toutes nos structures :

- des priorités accordées par les pouvoirs publics ou les organismes financiers
- des situations évolutives : croissance du chômage, le

RMI, les jeunes, l'habitat, l'emploi... La spécificité de Vie libre (guérison, promotion, prévention) doit répondre aux exigences d'action du secteur pour que le mouvement soit présent efficacement.

L'action représentative du mouvement n'existe que si elle s'inscrit dans une adaptation aux réalités extérieures, aux changements dus à l'évolution administrative.

La nécessité pour chaque structure de notre mouvement de s'inscrire dans une dynamique d'éveil et de formation pour être un partenaire crédible.

*Des stagiaires
Région Bretagne*

Les structures désirant mettre en place un stage d'alcoologie en entreprise ou à l'extérieur du mouvement peuvent contacter le siège national : 8 impasse Dumur 92110 Clichy, tél : 47 39 40 80, télécopie : 47 30 45 37.

La rédaction d'Agir souhaite de bonnes vacances à ses lecteurs.

Et leur donne rendez-vous pour le dernier numéro de l'année, entièrement consacré au compte rendu du quarantième conseil national qui se tient les 23 et 24 octobre à La Pommeray dans le Maine-et-Loire.

Le délégué national

A la fois porte-parole et courroie de transmission, le délégué national doit faire face à de nombreuses responsabilités, tout en gardant le contact avec la base.

Vie libre, c'est un esprit, une structure de dimension nationale avec des objectifs... Pour donner vie à ce merveilleux édifice dont nous avons célébré le quarantième anniversaire, il faut des hommes, des femmes et des jeunes, unis, solidaires et complémentaires.

Cependant cette structuration nationale n'est pas toujours bien comprise ou partagée. Il faut donc prendre conscience de la valeur des structures et nous réjouir d'appartenir à un grand mouvement disposant d'une telle organisation. Et qui permet à chacun ou chacune d'entre nous d'y assurer sa promotion tant en étant membre des bureaux ou comités qu'en tant que délégué. A cet effet, permettez-moi un petit rappel.

«Un délégué n'est pas un bouche-trou, quelqu'un qu'on élit parce qu'il en faut un, c'est l'un des éléments les plus utiles et nécessaires pour assurer la liaison entre toutes les structures». Etre délégué c'est se sentir responsable et conscient du rôle et des responsabilités à assumer. Comme tout détenteur d'une responsabilité, le délégué veillera à ne pas alourdir son action pour préserver son équilibre familial et professionnel.

Le rôle et les responsabilités des délégués quels qu'ils soient, sont souvent méconnus ou controversés ; celui du délégué national n'échappe pas à cette règle c'est la raison pour laquelle vous trouverez ici quelques notions essentielles de ses attributions. Cette responsabilité nationale doit être mûrement réfléchie. Membre par obligation d'une équipe de

base et élu au comité de section, profondément motivé et imprégné de l'esprit de la charte, le délégué national apporte le témoignage de la disponibilité, de la discrétion et de la crédibilité. Il veillera au respect des statuts et du règlement intérieur dont il aura une parfaite connaissance. Fier et soucieux d'appartenir à un grand mouvement, il devra être un fidèle porteur et rapporteur des orientations et objectifs. Etant élu par sa structure régionale, il en sera le porte-parole, la courroie de transmission. Il n'est pas seulement un «adminis-

bles journées de travail et non pas de la «réunionite» comme certains le pensent. Durant ces deux journées, le délégué représente sa région, il s'exprime au nom de ses camarades dont il est le rapporteur des activités des objectifs, des réflexions qu'il défend, commente et argumente tout en respectant l'esprit collectif régional.

Par ailleurs il collabore à l'élaboration des objectifs d'action, à l'organisation des plans de travail. Il étudie et vote les différents dossiers de

reconnaissance qui lui sont présentés, nouvelles sections, comité départemental ou comité régional. Il examine aussi les nouvelles candidatures des permanents et donne son avis.

Le comité national est composé de commissions de tra-

vail dont les délégués en sont membres, se réunissent lors des assises nationales pour étudier ou réfléchir sur tel ou tel point particulier, programme de stage de formation, par exemple action au travail... commission financière etc.

Comme vous avez pu le constater, le programme est vaste et complexe, c'est pourquoi le délégué national (ainsi que sa conjointe qui est pleinement associée à ses responsabilités) ne peut exercer aucune autre fonction dans le mouvement. Il doit également avoir le souci d'être appelé à être candidat au conseil d'administration mais il saura, comme le lui rappelle la charte rester toujours près de la base, pour ne pas perdre de vue l'action auprès des buveurs à guérir.

Jean-Claude Bel

«Un délégué n'est pas un bouche-trou, quelqu'un qu'on élit parce qu'il en faut un, c'est l'un des éléments les plus utiles et nécessaires pour assurer la liaison entre toutes les structures.»

tratif», c'est avant tout un homme de terrain qui entretiendra et développera l'esprit de Vie libre dans toute sa région.

C'est aussi un militant comme les autres qui aura à cœur le souci de sa formation personnelle mais aussi collective en organisant des journées d'étude ou des stages de formation. Il a également un rôle représentatif de la structure nationale auprès des divers organismes. Il participe aux travaux des divers échelons à titre consultatif, il conseille et suscite les orientations en évitant toute ingérence.

Les diverses tâches constituent brièvement un aperçu du rôle du délégué national. L'autre partie de ses responsabilités étant sa participation aux sessions du comité national qui se réunit cinq fois par an. Les week-ends nationaux sont de vérita-

Le CHSCT, de nouvelles missions

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) est, dans l'entreprise, l'institution qui permet le mieux d'intervenir sur les problèmes d'alcoolisation. La loi du 31 décembre 1991 renforce les prérogatives du CHSCT. Le décret d'application est paru le 23 mars 1993 (N°93-449). Voici les principales modifications.

Les missions nouvelles du CHSCT dans le domaine de l'environnement

Dans les établissements comportant une ou plusieurs installations classées soumises à autorisation préalable, le CHSCT est consulté par le chef d'établissement sur les documents établis à l'intention des autorités publiques de la protection de l'environnement et informé des prescriptions imposées par ces mêmes autorités. Le décret du 23 mars 1993 fixe la liste des documents soumis pour avis ou portés à la connaissance du CHSCT (art. R. 236-10-1 nouveau, C. trav.).

La formation des membres des CHSCT

Tous les représentants du personnel du CHSCT bénéficient désormais d'une formation, quel que soit l'effectif de l'établissement, alors que, jusqu'à présent, seuls étaient concernés les membres du CHSCT des établissements d'au moins 300 salariés.

La formation est renouvelée lorsque les représentants du personnel ont exercé leur mandat pendant quatre ans, consécutifs ou non.

Pour les établissements de moins de 300 salariés non couverts par une convention collective de branche, la durée de la formation est fixée à trois jours (cinq jours dans les établissements de 300 salariés et plus).

La rémunération des salariés en for-

mation est à la charge de l'employeur qui peut imputer les dépenses correspondantes sur le montant de la participation au financement de la formation professionnelle continue, dans la limite de 0,08 pour mille du montant des salaires payés pendant l'année en cours.

L'agrément des experts

Les experts auxquels le CHSCT peut faire appel sont agréés compte tenu de leurs compétences dans l'un ou dans les deux domaines suivants : 1) santé, sécurité du travail; 2) organisation du travail et de la production. (...).

Article paru dans *Liaisons Sociales* du vendredi 28 mai 1993.

Le titre et chapeau sont de la rédaction

Comment bénéficier du congé de représentation

Depuis la loi du 7 août 1991, les salariés membres d'une association ou d'une mutuelle peuvent bénéficier d'une autorisation d'absence de neuf jours maximum par an pour siéger dans une instance consultative ou non, créée par l'Etat au niveau national, régional ou départemental.

Un décret du 30 septembre 1992 précise les modalités d'attribution de ce congé.

La demande doit être écrite et présentée à l'employeur au moins quinze jours à l'avance. Elle doit préciser la date, la durée de l'absence et l'instance concernée par celle-ci.

L'employeur peut refuser le congé s'il estime que l'absence du salarié aurait des conséquences préjudiciables à la production et à la bonne marche de l'entreprise, après avis du comité d'entreprise ou à défaut des délégués du personnel.

Il peut également refuser si le nombre de salariés ayant bénéficié du

congé de représentation durant l'année en cours atteint la proportion suivante, selon la taille de l'entreprise :

moins de 50 salariés : un bénéficiaire;

50 à 99 salariés : deux bénéficiaires;

100 à 199 salariés : trois bénéficiaires;

200 à 499 salariés : huit bénéficiaires;

500 à 999 salariés : dix bénéficiaires;

1000 à 1999 salariés : douze bénéficiaires;

à partir de 2000 salariés : deux bénéficiaires de plus par tranche supplémentaire de 1000 salariés.

Le refus doit être notifié par l'employeur dans les quatre jours qui suivent la réception de la demande. A défaut, l'accord de l'employeur est réputé acquis. Le refus doit être motivé. Le salarié bénéficie d'un droit de contestation devant le conseil des

prud'hommes qui statue selon la procédure du référé. En cas de refus, le salarié bénéficie d'une priorité pour l'octroi ultérieur d'un congé de représentation.

Le salarié doit fournir à l'employeur le certificat de présence que lui remet l'organisme organisateur de la réunion.

L'employeur n'a pas l'obligation de maintenir le salaire durant la durée du congé. Dans ce cas, il délivre au salarié une attestation indiquant le nombre d'heures non rémunérées à ce titre. Le salarié reçoit de l'Etat une indemnité égale à la vacation horaire des conseillers prud'hommes (actuellement : 37,70 francs) par heure non rémunérée.

Un décret à paraître établira la liste des instances ouvrant droit au bénéfice de ce congé.

Fiche réalisée par Etienne Deschamps, parue dans *Mutuel-4* janvier 1993

La marche à suivre pour la reconnaissance d'une section

Ce qu'il faut savoir pour la demande de reconnaissance d'une section.

Il ne faut pas que ce soit des considérations d'ordre sentimental ou la volonté d'avoir à tout prix une section supplémentaire pour former un comité départemental, qui guide les demandes de reconnaissance : il faut que les demandes soient le reflet d'un travail collectif, d'une équipe solide, formée, crédible.

Tous les adhérents, élus ou pas, doivent connaître les documents qui expliquent l'action et les originalités du mouvement Vie libre, c'est-à-dire la charte, l'historique, l'esprit du mouvement, la nécessité et les conditions de l'amitié, les statuts et le règlement intérieur. Ils sont tenus de les avoir mis en application depuis au moins un an, et plus particulièrement d'avoir suivi les directives de l'article 3 du règlement intérieur.

Une section qui serait reconnue sans avoir un sens humain, social et promotionnel profond même si elle paraît solide, ne répondrait pas à ce que l'on attend d'elle, et ne progresserait pas vers une promotion collective.

C'est l'esprit du mouvement qui commande l'organisation administrative, de manière que tous participent à la bonne marche de la section. Les conditions minimales à remplir sont :

1) Avoir le souci de la mise en place d'équipes de base et de leur fonctionnement.
2) Avoir au minimum douze cartes roses de membres actifs de plus seize ans, réglées au national et appartenant à quatre familles différentes.

3) Que le démarrage des activités de la présection remonte à un an au moins.

4) Fournir au mois trois comptes rendus de réunions mensuelles, un résumé de l'action depuis le début, afin de pouvoir se rendre compte de la valeur de l'action entreprise.

5) Travailler et remplir le questionnaire sur la charte en équipe.

6) Être en règle avec le siège national, en ayant expédié le relevé de

comité régional, du permanent (s'il y en a un) et du ou des délégués nationaux.

Dans la mesure où cela est possible, établir un dossier pour chaque structure.

Le dossier doit parvenir au siège national au moins trois semaines avant la date prévue du comité national (aucun dossier ne peut être présenté au comité national qui a lieu la veille du conseil national).

Il est bien entendu que toute demande de reconnaissance non conforme à ce qui est indiqué ci-dessus, ne sera pas acceptée, sauf dérogation spéciale et justifiée.

Il devra y avoir autant de dossiers différents

que de sections ou comités à faire reconnaître.

Une nouvelle reconnaissance de section ne doit pas se faire au détriment d'une autre section qui risquerait de sombrer.

En cas de fractionnement d'une section, les deux présections ainsi constituées doivent donner tous les renseignements demandés, comme pour la constitution d'une nouvelle section, et les listes nominatives des adhérents de chaque section.

Nous rappelons à toutes les structures qui doivent donner leur avis pour une reconnaissance de section, de bien étudier les dossiers, afin qu'il ne manque pas de documents, quand la demande est envoyée au siège.

D'après un article de
Louis Le Blévec
paru précédemment
dans *Agir*

Une section qui serait reconnue sans avoir un sens humain, social et promotionnel profond, même si elle paraît solide, ne répondrait pas à ce que l'on attend d'elle.

cotisations, et l'argent correspondant à la part du national.

7) Posséder la liste des membres du comité de section avec leur état civil complet, c'est-à-dire : nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse exacte, situation de famille, buveur guéri ou abstinent volontaire, date de l'adhésion au mouvement, profession, numéro de la carte rose.

8) Posséder un procès-verbal du déroulement de l'assemblée générale.

9) Posséder un extrait du procès-verbal (feuille blanche) de cette assemblée, avec les noms des membres du comité de section et du bureau, du correspondant-diffuseur, les signataires au compte courant postal, les délégués au comité départemental, au comité régional (sic'est une section isolée). L'adresse du siège de la section et la domiciliation du CCP.

10) Avoir l'accord : de la section mère, du comité départemental, du

Voici un modèle pour une idée d'affichette

L'alcool : brisons le silence

Le mouvement Vie Libre aide les *malades alcooliques* dans leur *guérison*, soutient et conseille leur famille, lutte contre les *causes* directes et indirectes de l'alcoolisation, mène une action de *prévention* dans tous les milieux concernés et aide à la *réinsertion* des buveurs guéris dans un but de *promotion* sociale.

Créé en 1953, en dehors de toute appartenance politique ou religieuse, Vie Libre est un mouvement familial de guérison de l'alcoolisme, de prévention et de promotion individuelle et sociale.



Mouvement National Reconnu d'Utilité Publique et d'Education Populaire

8 impasse Dumur 92110 CLICHY - Tél. : (1) 47 39 40 80



Tél. :
Tél. :
Tél. :
Tél. :
Tél. :
Tél. :
Tél. :
Tél. :
Tél. :
Tél. :
Tél. :
Tél. :
Tél. :
Tél. :

La remise de la carte rose : un rite de passage

Qu'est-ce que guérir ? C'est retrouver la santé, bien sûr ! Mais encore ? C'est changer d'état : passer de l'état de malade à l'état de non-malade. Pour Vie libre, c'est passer de l'état d'«alcoolique» à l'état de «buveur guéri». C'est ce que Vie libre réalise grâce à une cérémonie bien particulière : la remise de la carte rose.

Lorsqu'on entre dans le mouvement, on reçoit une carte. Cette carte est verte ou rose. la carte verte signifie que l'on adhère aux objectifs du mouvement, que l'on est en accord avec son action, bref qu'on est un sympathisant. La carte rose, elle, donne le statut de membre actif.

Les membres actifs sont les «buveurs guéris» (les anciens alcooliques) et les «abstinents volontaires» (les conjoints, les autres membres de la famille ou de l'entourage du buveur qui décident de ne plus boire, par solidarité avec le buveur). La carte rose est remise aux anciens buveurs et à leurs conjoints qui n'ont pas bu une seule goutte d'alcool pendant une période de dix mois. Lors de la remise de cette carte, le buveur passe au stade de «buveur guéri», et son conjoint devient «abstinente volontaire».

Un nouveau statut

La remise de la carte rose est une cérémonie, célébrée au terme d'une épreuve initiatique, celle du sevrage. Cette cérémonie ne se déroule pas de façon semblable dans toutes les sections, mais partout, elle a la même importance et la même signification. Elle se déroule dans un même lieu (en général dans le local où se tiennent les réunions), au même moment (en général au cours d'une soirée, à la fin de la période des six mois d'abstinence du buveur). Cette cérémonie réunit les mêmes personnes : le malade, parfois son conjoint ou un parent proche, et le groupe. La carte est remise soit par le responsable de

la section, soit par un membre du groupe. Le but de cette cérémonie est de faire passer le malade à un nouveau statut, de le faire renaître à l'état de «buveur guéri». Les membres de la section utilisent souvent des objets qui sont des symboles de cette renaissance : par exemple un verre d'eau (qui purifie symboliquement le corps du buveur puisque son sang est à présent nettoyé de l'alcool) ou des fleurs, ou encore un gâteau d'anniversaire (pour fêter les six mois atteints).

Parfois, le responsable lit le paragraphe de la charte qui explique les droits et les devoirs des possesseurs de la carte rose. D'autres fois, un membre du groupe rappelle en quelques mots tout le chemin que le buveur a parcouru depuis que Vie libre l'a trouvé (et dans quel état !) jusqu'à ce jour. La remise de la carte rose est suivie d'applaudissements de la part du groupe et tout le monde s'embrasse. Ces gestes sont pleins de sens : ils signifient que le buveur, désigné comme guéri, est intégré dans le groupe des cartes roses, et dans la grande famille «Vie libre».

Etre initié

Le rituel de remise de la carte rose est donc un véritable «rite de passage». Ce passage s'effectue en trois étapes :

- 1) Le buveur quitte son état antérieur : celui d'alcoolique et quitte le monde des buveurs pour se rapprocher du mouvement.
- 2) L'ancien buveur est dans un état différent de son état passé et différent de son état à venir : il est dans la période des six mois d'abstinence. Il n'est plus un alcoolique mais il n'est pas encore guéri. Il est dans une position marginale, et n'a pas de statut.
- 3) L'individu est réintégré dans un groupe, celui des «buveurs guéris». Le passage a eu lieu et il retourne à un état stable avec des droits et des

devoirs vis-à-vis des autres.

Le rite de la remise de carte rose est donc à la fois un rite thérapeutique (c'est-à-dire un rite de guérison), un rite de passage et un rite de renaissance : le groupe fait savoir au nouveau «buveur guéri» qu'il a désormais de nouveaux amis, un nouveau réseau de relations et en même temps une nouvelle famille.

Recevoir la carte rose signifie donc être initié, entrer dans un groupe, accéder à un nouvel état et un nouveau statut. Dans le cas de l'ancien buveur, la carte rose consacre son sevrage; dans le cas du conjoint, elle symbolise le fait qu'il partage avec le buveur une expérience commune : qu'il a vécu en même temps que lui sa maladie, et qu'il doit vivre également sa guérison, partageant le renouveau d'une vie commune, dans un foyer débarrassé de l'alcool.

Avoir des responsabilités

Mais ce rite est également un rite d'identité puisque la remise de la carte rose donne à l'ancien buveur l'identité de «buveur guéri», et à son conjoint l'identité d'«abstinente volontaire». Et cette identité nouvelle leur donne des droits et des devoirs spécifiques au sein du mouvement.

Le possesseur d'une carte rose, devenu «membre actif», a le devoir de rester abstinente, bien sûr, mais il a aussi le droit de vote lors des élections du bureau de sa section, le droit de visite (au domicile des malades et dans les hôpitaux), la possibilité de militer et d'avoir des responsabilités dans le mouvement. Recevoir la carte rose, c'est devenir un être nouveau.

Sylvie Fainzang

Sylvie Fainzang est anthropologue à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm).

Nouvelles Vidéos VIE LIBRE

LA SOIF D'EN SORTIR

*De qualité professionnelle, cette vidéo est destinée à être vue à l'extérieur
pour présenter notre association.*

Pendant 19 minutes, nous voyons :

- la vision d'un jeune entraîné par des plus anciens ou entre eux
- les chiffres de la maladie alcoolique
- l'action Vie Libre auprès des malades, avant, pendant, après
- quatre témoignages de femmes et d'hommes sur leurs parcours alcooliques et leur guérison
- et enfin Vie Libre et la prévention.

NOS FONDATEURS NOUS PARLENT

*Filmé en amateur, ce montage d'une heure se répartit ainsi :
interview de Germaine Campion, d'André Talvas puis les deux ensemble.*

Chaque partie dure environ 20 minutes.

*Elle est destinée à l'intérieur du mouvement, individuellement
ou pour réfléchir en structure, en prenant l'une des trois parties.*

A commander au Siège National

13 - 14 - 15 Octobre 1993

Stage "ALCOOLOGIE"

à CLICHY (92)